

Département  
de  
Meurthe et  
Moselle



Mairie de  
**DOMMARTIN**  
**-SOUS-**  
**AMANCE**  
54770

Permanence de Mairie :  
Mardi de 17 à 19h  
Tel : 03.83.31.19.41  
Email : mairie-  
domamance@wanadoo.fr

## INFORMATIONS

Le service départemental des impôts fonciers de Meurthe-et-Moselle va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de la commune.

Les travaux seront exécutés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2024. Ils consisteront à mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas à ce jour sur le plan cadastral.

L'arrêté préfectoral sera affiché le 20 juin.

Madame Saadatou Ribes sera munie de sa carte professionnelle.

Je vous remercie par avance de votre collaboration

---

Les agents du service EAU, Biodiversité et Paysages de la DREAL sont autorisés, par arrêté préfectoral, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non -sauf locaux habitables- et à franchir murs, clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations jusqu'au 31 décembre 2026.

Ces agents seront en possession des autorisations qui pourront leur être demandées.

Le but des opérations est de mener des inventaires sur la connaissance du sol, de la végétation ainsi que tout renseignement d'ordre écologique.

L'arrêté préfectoral est affiché dans les lieux adéquats au village et au Piroué.

Le maire, Dominique MATHEY